



VIETNAM – EXEMPTION DE VISA

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le gouvernement vietnamien a promulgué la résolution 46/NQ-CP portant **sur l'exemption de visa pour une**

- **période de 12 mois**
- **pour les citoyens de nationalité britannique, allemande, française, espagnole et italienne.**
- **dont la durée du séjour au Vietnam ne dépasse pas 15 jours.**
- **en vigueur du 1er Juillet 2015 jusqu'au 30 Juin 2017.**

L'exemption de visa, unilatérale, est accordée par les autorités vietnamiennes pour les citoyens de ces pays afin de promouvoir le tourisme au Vietnam.

Les conditions d'entrée sans visa au Vietnam sont les suivantes:

- Applicable pour les citoyens détenteurs d'un passeport des pays suivants: Royaume-Uni, France, Allemagne, Espagne et Italie, qui remplissent toutes les conditions requises par la loi du Vietnam.
- Cette exemption de visa s'applique aux entrées par tous les postes-frontières internationaux officiels.
- La période de validité du passeport doit être d'au moins six (06) mois à compter de la date de sortie du Vietnam.
- La durée du séjour au Vietnam ne doit pas dépasser 15 jours à compter de la date d'entrée et n'est valable que pour une seule entrée. L'exemption de visa n'est pas applicable pour les séjours dépassant 15 jours. Au-delà de 15 jours, les voyageurs devront obtenir un visa en passant par la voie normale.
- Les voyageurs qui souhaitent bénéficier de cette exemption de visa pour entrer au Vietnam devront attester d'un billet d'avion de retour. *Nous recommandons à tous nos clients qui envisagent de quitter le Vietnam via un poste de frontière terrestre ou maritime, de se munir au préalable, et par précaution, d'un visa d'entrée au Vietnam.*
- Pour les personnes qui seraient amenées à revenir au Vietnam, celles-ci peuvent bénéficier d'une nouvelle exemption de visa dès lors que la date de retour sur le territoire vietnamien est d'au moins 30 jours à compter de la dernière date de sortie du territoire.
- Cette politique d'exemption de visa s'applique à compter du 1er Juillet 2015 et s'achèvera le 30 Juin 2016 ; elle ne pourra être reconduite qu'en vertu des lois vietnamiennes.

PROCEDURE DE NOUVELLE ENTREE

- A compter du 1er Juillet 2015, les voyageurs éligibles à l'exemption de visa devront seulement présenter leur passeport et titre de transport de retour au comptoir de l'immigration au Vietnam.

Après vérification des documents, l'agent de l'Immigration apposera le cachet avec la date d'entrée dans le passeport. Au départ du Vietnam et avant d'apposer le tampon avec la date de sortie, l'agent de l'Immigration contrôlera le cachet avec la date d'entrée figurant dans le passeport afin de s'assurer que le voyageur n'a pas dépassé la durée maximale autorisée sur le territoire vietnamien.

- Pour les voyageurs qui entrent au Vietnam à partir du 1er Juillet 2015 et qui ont déjà un visa pour le Vietnam dans leur passeport, le bureau de l'Immigration appliquera la procédure normale d'entrée.

- Les voyageurs entrant au Vietnam à compter du 1er Juillet 2015 et qui possèderaient déjà une lettre d'attestation de visa à l'arrivée (en vue de l'obtention d'un visa à l'arrivée à l'aéroport), n'auront pas besoin de la présenter au comptoir des visas (dès lors qu'ils remplissent toutes les conditions d'éligibilité pour l'exemption de visa). Ils devront seulement présenter leur passeport ainsi qu'une preuve de sortie du territoire (ex: titre de transport, billet d'avion retour). Après quoi, l'agent de l'Immigration apposera le tampon avec la date d'entrée sur leur passeport.

NOUVELLE ENTRÉE

Les voyageurs éligibles à l'exemption de visa, peuvent bénéficier d'une nouvelle exemption de visa pour entrer au Vietnam, à condition qu'ils respectent un délai minimum de 30 jours passé hors du pays.

Les voyageurs qui quittent le Vietnam pour visiter un pays tiers (n'étant pas leur pays d'origine), puis qui retournent au Vietnam dans les 30 jours à compter de leur date sortie (Itinéraire: Pays natal - Vietnam - Pays tiers - Vietnam), peuvent obtenir un visa à l'arrivée directement à l'aéroport, sans avoir à produire une lettre d'attestation de visa à l'arrivée. Dans ce cas de figure, les documents suivants doivent être fournis:

- Passeport valide
- Formulaire de demande de visa pour le Vietnam - NA1 (disponible à l'aéroport ou via EXO Travel)
- 2 photos d'identité récentes (au format passeport et sur fond blanc)
- billets d'avion valides (aller-retour)
- Frais de tampon à acquitter sur place pour le visa à l'arrivée: 25 USD

La période de validité de ce visa à l'arrivée sera octroyée en fonction de la date de retour mentionnée sur le billet d'avion, et ne pourra en aucun cas dépasser 15 jours.

Ce qui précède n'est pas applicable aux voyageurs qui retourneraient chez eux/dans leur pays natal, puis reviendraient au Vietnam dans un délai inférieur à 30 jours suivant la dernière date de sortie du territoire. Dans ce cas de figure, il est nécessaire de faire une demande de visa normale et, pour ce faire, d'obtenir, avant l'arrivée au Vietnam, une lettre d'attestation de visa à l'arrivée en vue de l'obtention d'un visa à l'arrivée à l'aéroport.

EXTENSIONS

Si, après l'entrée au Vietnam sous l'exemption de visa, un voyageur a besoin de prolonger son séjour pour plus de 15 jours, une demande d'extension peut être faite par une agence de voyage locale bénéficiant d'une licence octroyée par le Ministère de l'Immigration (à noter que le voyageur ne peut pas en faire la demande directement). Les conditions sont les suivantes:

- Le voyageur est entré au Vietnam grâce à l'exemption de visa
- Le voyageur fournit la preuve de son billet d'avion de retour, suivant le programme du voyage de l'Agence de Voyage
- Frais d'estampillage: 10USD (sujet à changement sans préavis et excluant tout autre frais de service).
- La demande doit être déposée au moins 3 jours ouvrables avant la date limite de 15 jours suivant la date d'entrée exemptée de visa (*Nous sommes actuellement en attente d'un complément d'information sur ce point concernant les lieux d'obtention possibles des extensions*).

NOTES IMPORTANTES:

- Les frais qui ont déjà été payés par les porteurs de passeports du Royaume-Uni, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et de France pour obtenir leurs visas vietnamiens qui ont déjà été émis, ne sont pas remboursables.

- Pour tous les voyageurs rentrant au Vietnam, il n'est plus obligatoire de compléter la Carte d'arrivée. Compléter une carte de bilan de santé peut être sollicité dans le cas particulier où les voyageurs arriveraient de certains pays à risque.

- EXO Travel a toujours besoin de fournir les détails de chaque passeport, avant la date d'arrivée, aux hôtels, compagnies aériennes ou opérateurs de croisière.

- Jusqu'à présent, le Gouvernement du Vietnam a unilatéralement autorisé l'exemption de visa pour des séjours de mois de 15 jours pour les citoyens porteurs de passeports des 12 pays suivants : **la République de Corée, le Japon, la Russie, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et la France**. Les touristes porteurs de passeports thaï, indonésien, laotien, cambodgien, malaisien et singapourien n'ont pas besoin de visa pour une visite de 30 jours. Les citoyens des Philippines n'ont pas besoin de visa pour une visite de 21 jours.

- Pour les touristes qui visitent le Vietnam et qui ne peuvent pas bénéficier d'une exemption de visa, il faudra un **visa touristique** pour entrer dans le pays. Pour plus de renseignements sur le processus d'obtention d'un tel visa, veuillez vous référer à notre document d'information détaillé se trouvant sur notre site internet Travel Trade. EXO Travel peut vous aider et faciliter vos démarches de demandes de visas touristiques. Pour des informations sur d'autres types de visas, merci de consulter les représentants officiels du Vietnam (ambassade ou consulat) présents à l'étranger.

- Les informations ci-dessus sont fournies par les soins d'EXO Travel en toute bonne foi. Toute modification, ou clarification d'un point de ces conditions d'exemption, entraînera une nouvelle mise à jour qui vous sera transmise.

- Si vous avez des doutes pour des cas particuliers ou souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à poser vos questions à nos conseillers EXO Travel.